

IDÉAUX & DEBATS



*Entretien
avec Pierre
Mayeur,
Directeur
général
de l'OCIRP.*

Pouvez-vous nous présenter l'OCIRP et ses projets ?

L'OCIRP est une union d'institutions de prévoyance, créée à l'initiative des partenaires sociaux, il y a plus de 50 ans. L'OCIRP comporte 21 membres institutions de prévoyance et partenaires, il couvre 120 branches professionnelles.

Notre activité consiste à assurer les salariés sur les risques de la vie, décès et perte d'autonomie, avec des garanties qui intègrent un volet d'accompagnement social en complément de la rente ou de l'aide financière versée.

Nous voulons être un acteur incontournable pour faire face aux situations de rupture de vie : veuvage, orphelinage, perte d'autonomie, situation d'aidant. Nous apportons des capacités financières pour les personnes en situation de veuvage précoce à travers la rente conjoint, (5 % des cotisations prévoyance). La rente éducation permet de veiller sur la situation des orphelins. Les cotisations représentent 187 millions d'euros en 2018. Dans la garantie OCIRPÉDUCATION, on propose l'aide au permis de conduire, le soutien scolaire, l'aide à la construc-

tion du projet d'études ou professionnel avec un coach. Il s'agit d'aider les lycéens à faire des choix d'orientation et à établir leurs vœux sur Parcoursup. Les initiatives de l'OCIRP complètent celles menées par les institutions de prévoyance. Nous améliorons la réactivité auprès de nos bénéficiaires.

A titre d'exemple, les bénéficiaires de rentes de conjoint ou de rentes éducation pourront très prochainement consulter un espace numérique, pour un meilleur accès à l'information.

Troisième garantie en cas de décès du salarié : OCIRPHANDICAP. Elle permet de protéger son enfant, sa sœur ou son frère en situation de handicap. En complément de la rente versée, un accompagnement social est mis en place. Dans le cadre de notre plan stratégique Cap 2020, nous souhaitons apporter plus de visibilité à nos actions. L'engagement social de l'OCIRP est porté par sa Fondation d'entreprise : la Fondation OCIRP. Son périmètre d'action a été élargi. Elle œuvre pour les familles autour de deux thématiques : le deuil. Nous agissons pour les orphelins en soutenant des actions en direction des enfants orphelins, pour les aider à construire leur avenir.

Nous accompagnons les veufs et les veuves en soutenant l'association Dialogue & Solidarité. Et puis, dans la continuité des actions de l'OCIRP, nous soutiendrons des projets autour du handicap (comme nous avons pu le faire dans le cadre des onze éditions du Prix OCIRP Handicap), de la perte d'autonomie, des aidants... dans l'optique de favoriser l'autonomie. Renouvelée pour cinq ans, la fondation disposera à ses côtés d'un fonds de dotation destiné à des initiatives co-construites et cofinancées avec des partenaires.

Pour enrichir le rapport Libault Grand âge et autonomie, le Lab Autonomie mutuelles - institutions de prévoyance (FNMF - Ocirp) a émis des propositions relatives à la garantie autonomie et assurance autonomie. Pouvez-vous développer ?

L'OCIRP a élargi son champ d'intervention à la dépendance via les contrats collectifs. Notre métier d'assureur nous a conduits à travailler sur le vieillissement et la perte d'autonomie. La loi de programmation de l'adaptation de la société au vieillissement, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, annonce 700

« Un acteur incontournable pour faire face aux situations de rupture de vie. »



millions d'euros alloués par an à l'accompagnement de l'autonomie des personnes âgées, revalorisation de l'APA et crée un droit au répit pour les aidants.

Avec la FNMF, l'OCIRP a créé le Lab Autonomie pour alimenter la réflexion sur ces thématiques et préconiser des réponses communes.

L'OCIRP a posé les questions du financement et celui des aidants, énoncés dans le rapport Libault. Nous voulons convaincre des avantages d'une assurance dépendance complémentaire, non pas pour se substituer à l'assurance maladie mais pour intervenir en complément. Nous avons commencé ce travail avec la Mutualité française après le colloque de septembre 2017 organisé par MFP Retraite dans un esprit de coopération et de liberté.

Nos différences se portent sur la nature de l'assurance : la FNMF s'est prononcé en faveur d'une assurance dépendance obligatoire ; de notre côté, nous misons avant tout sur la négociation de branche et le dialogue social. Une assurance dépendance facultative nécessite en tout état de cause d'être lisible et compréhensible. Nous devons connaître la part de la solidarité nationale, l'articulation avec l'APA, en fonction de la grille AGGIR.

Nous soutenons le rapport Libault dans ses propositions relatives aux conditions de vie de la personne âgée, l'amélioration de ses conditions de vie, la revalorisation des métiers, la rénovation des prestations et l'assurance d'une continuité de prise en charge.

L'OCIRP a mené une réflexion importante sur les aidants. Quels sont vos constats ?

Le rapport Libault recommande d'avoir un nouveau regard sur le grand âge : réaffirmer la citoyenneté et la dignité des personnes âgées, aider les proches aidants et lutter contre l'isolement de la personne âgée.

L'OCIRP peut soutenir ce constat en mettant en lumière son rôle d'accompagnement social par rapport à la solitude, une question d'avenir à traiter. Les attentes des salariés aidants sont d'ordre financier (66 %) et psychologique (58 %), 63 % souhaitent être accompagnés dans les démarches administratives et être informés sur les dispositifs d'aide existants. 68 % des aidants de plus de 40 ans sont en activité. 80 % rencontrent des difficultés à concilier vie professionnelle et vie privée.

L'OCIRP a créé la garantie dédiée aux salariés aidants : OCIRPAIDANTS. En situation de dépendance GIR1, GIR2, ou GIR3 d'un ascendant ou du conjoint du salarié aidant, la garantie permet immédiatement de prendre en charge les premiers frais de l'ascendant ou du conjoint dépendant par le versement d'un capital de 1000 euros.

Elle permet de soutenir financièrement le salarié aidant en cas d'absence non rémunérée par le versement d'une allocation « aidants » pouvant aller jusqu'à 225 euros par jour (accompagnement par de

nombreux services tels qu'une assistance disponible 7j/7 et 24 h/24). Les partenaires sociaux doivent se saisir de la question des aidants. Les employeurs s'y intéressent au titre de la responsabilité sociale de l'entreprise.

Les atouts de la garantie, c'est une réponse concrète à une question de société qui concerne 8 millions d'aidants. C'est la première garantie pour les aidants sur le marché, sans sélection médicale lors de la souscription.

L'Argus de l'assurance a valorisé les institutions membres de l'OCIRP en décernant un Argus d'or à OCIRPAIDANTS. Au sujet du plan métier, comment revaloriser les aides à domicile, les services aux personnes âgées en développant une politique de maintien à domicile ?

Le rapport Libault cite un plan national pour les métiers du grand âge pour articuler les nombreux chantiers indispensables à l'attractivité des métiers et à la montée en compétence de l'ensemble des professionnels. Les professionnels assurant une présence, doivent bénéficier de formations adaptées à l'autonomie de la personne âgée. L'OCIRP ne peut qu'approuver les initiatives du plan métier malgré les incertitudes sur les modalités du financement. Ayons à l'esprit que ces activités ne sont pas délocalisables. Un plan de rénovation des établissements de 3 milliards d'euros sur 10 ans pour les EHPAD et les résidences autonomie est également prévu. Le rapport préconise également un effort financier de 550 millions d'euros d'ici 2024 en faveur des services d'aides et d'accompagnement à domicile.

Il faut créer des passerelles entre le domicile et l'établissement.

Propos recueillis par Jean-Yves Le Gall.



4 chiffres-clés.

6,6 millions de garanties OCIRP protègent les salariés.

1,5 d'entreprises adhérentes.

28 000 rentes versées.

3 500 appels traités par l'accompagnement social de l'OCIRP.

